

REPUBLIQUE DU CONGO  
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES  
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES  
ADMINISTRATIVES

94-596 DU 20 OCTOBRE 1994  
DECRET N°- SNEPRA.DGFP.DGCA.SR.N2.  
Portant versement, reclassement et nomination de Monsieur BALEKETA ROGER, Instituteur des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS:

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992;
- (/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du Statut général de la Fonction Publique;
- (/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E (actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62/430/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62/195 du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres de fonctionnaires de la République du Congo;
- (/u le décret n° 62/498/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers- S.A.F.;
- (/u le décret n° 67/50/FP-DE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières administratives et reclassements notamment en son article 1er § 2;
- (/u le décret n° 73/443 du 24 Avril 1973 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaires du Congo;
- (/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/496/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat;
- (/u le décret n° 85/4068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat;
- (/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situations administratives et des titularisations;
- (/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- (/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement;
- (/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérimaires des Ministres;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1956 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- (/u l'arrêté n° 107/MTSSJ.DGFP.DGPCE.SAV. du 17 Janvier 1989 portant promotion à trois(3) ans de certains Instituteurs des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux(Enseignement) au titre de l'année 1988 en tête: ADZENGUE Pierre;

D.G.B.

D.G.C.F.

(A l'arrêté n° 415, MESS. DEFP. DEFOI. 830. du 8 Mars 1990 autorisant certains fonctionnaires des services sociaux (Enseignement, Santé Publique, Jeunesse et Sports) techniques (Agriculture), Administratifs et Financiers (S.A.F.) et Agents contractuels déclarés admis au concours professionnel à suivre un stage de formation à l'École Supérieure du Parti Général Moïse Machel, en tête: NKALOU Patrice;

(A la Lettre n° 009/LEM-CAD. DEJAG. DEJA. SP. DEFP. 95 du 8 Février 1994 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'Éducation Nationale transmettant le dossier de l'intéressé;

///) **D É C R E T :**

ARTICLE 1ER: En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 du 29 Décembre 1962 et 75/143 du 24 Avril 1975 susvisés, Monsieur BALIMM Roger, Instituteur de 3<sup>e</sup> Echelon, indice 700, des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement), en service à Brassaville, titulaire du Diplôme d'Études Supérieures des sciences sociales et politiques (D.E.S.S.P.), Filière: sciences Économiques et de Gestion, délivré par l'Institut Supérieur des sciences sociales et Politiques (Cycle de Transition) à Brassaville, est versé dans les cadres des Services Administratifs et Financiers-S.A.F. (Administration Générale), rattaché à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur des S.A.F. le 1<sup>er</sup> selon, indice 750. AGG- I. ant.

ARTICLE 2: Le présent Décret qui prendra effet tant en ce qui concerne le solde que celui de l'ancienneté pour compter du 19 Mars 1993, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au J.O.N.S. et communiqué partout où besoin sera. /-

BRASSAVILLE, le 20 Octobre 1994

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement;

Le Ministre de la Fonction Publique  
et des Réformes Administratives,

Jean Prosper KOU. -

Général Jacques Joachim NINDY SPANG. -

APPLICATIONS:

JORG.....	1
DEP/DICA.....	3
DEP, DMS.....	2
D.B.....	3
D.CT.....	2
LEM/DEJA.....	3
DESSER.....	3
INDIGESSE.....	1
SAR/DJ.....	2